

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à huis clos par vidéoconférence le mercredi 17 mars 2021, à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Sylvie St-Louis et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont aussi présentes.

Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres du conseil sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication suivant la déclaration d'état d'urgence sanitaire déclaré par le Gouvernement du Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029, signé par la ministre Daniel McCann en vigueur depuis le 26 avril 2020.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire débutant à 9 h et fait lecture de l'avis de convocation.

64-03-2021

ORDRE DU JOUR

La séance extraordinaire est convoquée par M. le maire pour les sujets suivants :

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 05-04-2020 Règlement numéro 05-04-2021 décrétant une dépense de 352 980 \$ et un emprunt de 352 980 \$ pour des travaux de réfection du chemin du Ruisseau-Serpent;
- 3.2 Adoption du rapport annuel 2020;
- 3.3 Lancement du processus de recrutement – poste de chargé de projets spéciaux

4. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement sur la collecte et le transport des matières résiduelles
- 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur les vidanges septiques

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Renouvellement du bail d'exploitation de sablière

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Octroi de contrat – aménagement paysager – parc intergénérationnel
- 6.2 Avis de motion et dépôt de règlement bibliothèque

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 05-04-2021 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 352 980 \$ ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN RUISSEAU-SERPENT

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 05-04-2021 décrétant une dépense de 352 980 \$ et un emprunt pour des travaux de réfection du chemin du Ruisseau-Serpent.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ.

65-03-2021

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le rapport annuel 2020 présentant les réalisations 2020 et la planification annuelle 2021 de l'administration municipale, préparé par l'agente aux communications, Madame Valérie Levasseur, soit adopté.

ADOPTÉ.

66-03-2021

LANCEMENT DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT – POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU QUE le poste de chargé de projets spéciaux est devenu vacant en date du 17 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Madame Christine Gonthier-Gignac à entreprendre des démarches auprès de la FQM pour un processus de recrutement relatif au poste de chargé de projets spéciaux.

ADOPTÉ.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 03-04-2021 – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 03-04-2021 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 04-04-2021 – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 04-04-2021 relatif au contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ.

TRAVAUX PUBLICS

67-03-2021

RENOUVELLEMENT BAIL D'EXPLOITATION DE SABLIERE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité de
renouveler le bail n° 31790 non exclusif d'exploitation de sable et de gravier
2021/2022 au montant de 299 \$ auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

68-03-2021

SERVICE PROFESSIONNEL – PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à Paysage Gourmand en vertu de la résolution 256-08-2020 afin de réaliser des plans d'aménagement pour le parc intergénérationnel dans le cadre d'une subvention PRIMADA pour un montant maximal de 2 500\$;

ATTENDU QUE la zone identifiée dans le contrat initial a été modifiée par la Municipalité pour couvrir de nouveaux projets issus des réflexions engendrées par la démarche du Plan d'aménagement et de développement du secteur villageois ;

ATTENDU QU'en février 2021, à la demande de la Municipalité, Paysage Gourmand a fourni une nouvelle offre de service pour la réalisation des plans d'aménagement paysager de la nouvelle zone, et que le montant du mandat s'élève maintenant à 5 000 \$ plus les taxes ;

ATTENDU QU'un montant de 900\$ a déjà été versé à titre de dépôt dans le cadre du mandat en vertu de la résolution no 308-10-2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter la nouvelle proposition préparée par Paysage Gourmand relatif au plan d'aménagement du parc intergénérationnel au montant de 5 000 \$ moins le montant de 900 \$ déjà versé en octobre 2020.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 06-04-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT 03-01-2019 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement n° 06-04-2021 pour amender le règlement 03-01-2019 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque de Notre-Dame-du-Laus;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. il est 9 h 15.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
Maire

Par
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire